

Séance publique du lundi 3 mai 2010

Convoqué le mardi 27 avril 2010, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salles des Rencontres, le lundi 3 mai 2010 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :

Brahim ABBOU, Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Michael DELAFOSSE, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Nathalie GAUTIER-MEDEIROS, Jean-Louis GELY, Arnaud JULIEN, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUL, Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Nadia MIRAOLI, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Frédéric TSITSONIS, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE, Alain ZYLBERMAN.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Stéphanie BLANPIED, Claudine TROADEC-ROBERT.

Absents :

Marie-Josée AUGÉ CAUMON, Sarah EL ATMANI, Georges FRECHE, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Ilot Saint Lazare Instauration d'un périmètre d'étude (art.L.111-10 du code de l'urbanisme)

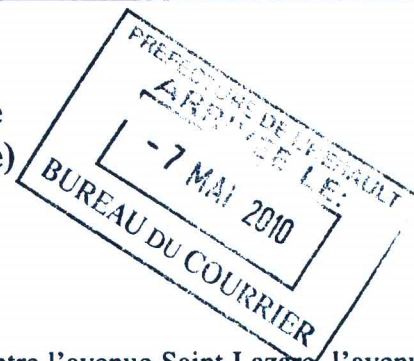
Au nom de la Commission, Philippe SAUREL rapporte :

Situé au nord est de la Ville de Montpellier, l'îlot Saint Lazare se trouve entre l'avenue Saint Lazare, l'avenue de Castelnau et la rue de la Reine Hélène d'Italie, face au cimetière Saint Lazare. Cet îlot, composé de friches, de quelques maisons d'habitation et de commerces le long de l'avenue Saint Lazare présente une composition urbaine qui semble appelée à muter.

Face à ce constat, la Ville a mené, fin 2009, une étude urbaine de programmation et de recomposition urbaine de cet îlot et de ses abords. Cette étude a permis de définir les conditions nécessaires pour permettre l'évolution de cet îlot dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain, en cohérence avec le tissu urbain environnant et en privilégiant une mixité urbaine et sociale (logements et commerces en rez-de-chaussée...). La Ville souhaite privilégier une opération d'ensemble qui permettra également un traitement qualitatif des espaces publics environnants, en particulier l'amélioration des cheminements piétons et cycles.

Afin de ne pas compromettre la faisabilité des opérations d'aménagement futures et de ne pas rendre plus onéreuse leur réalisation, il s'avère dès aujourd'hui nécessaire d'instituer un périmètre d'étude au sens de l'article L. 111-10 du code de l'urbanisme. La délimitation précise du périmètre est jointe à la présente délibération.

Cette disposition permettra à la collectivité, le cas échéant, d'opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet d'aménagement d'ensemble envisagé.



En conséquence, il vous est proposé :

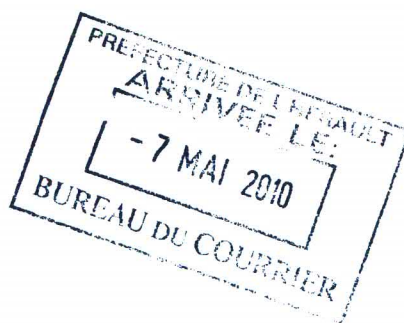
- de prendre en considération la mise à l'étude de l'aménagement de l'îlot Saint Lazare,
- d'instituer un périmètre d'étude, ci-annexé, délimitant les terrains concernés par l'opération conformément aux dispositions de l'article L. 111.10 du code de l'urbanisme,
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

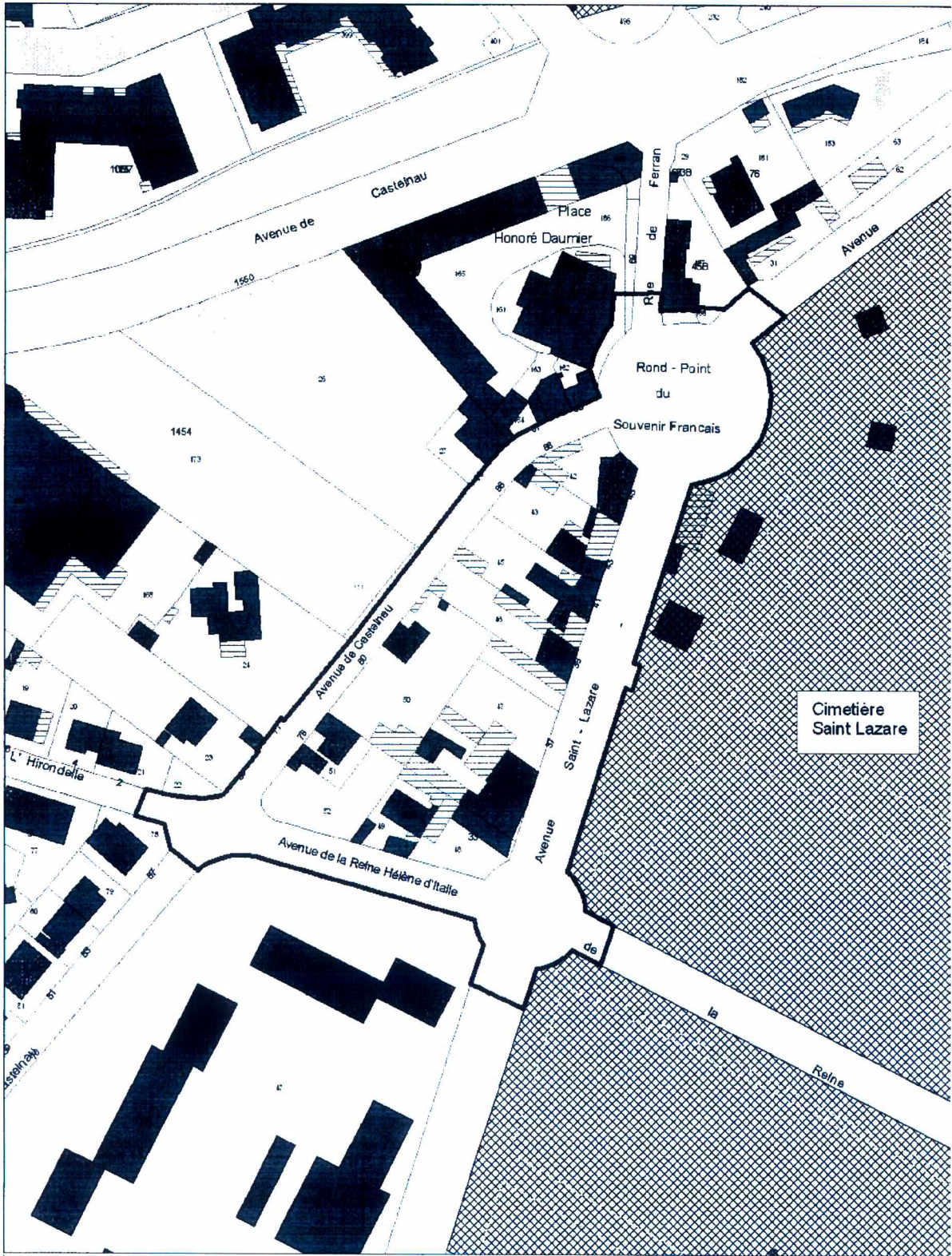
Le Conseil adopte.

**Pour extrait conforme, Madame le Maire - 1ère Vice-
Présidente de l'Agglomération de Montpellier**



Publiée le : 04/05/2010





Plan du périmètre d'étude de l'ilot Saint Lazare (annexe à la DCM du 3/05/2010)

- 7 mai 2010
 BUREAU DU COURRIER

~~PREFECTURE DE L'HERAULT
 ARRIVEE LE:
 - 7 MAI 2009
 BUREAU DU COURRIER~~